

dans une ville quelconque de la Normandie ou de la Bretagne, tant les mœurs, le langage, le visage même ont des analogies frappantes avec ceux de nos ports de mer des côtes de l'Atlantique.

Les Canadiens-français forment comme une grande famille. Quelque partie du Canada qu'ils habitent, nous les retrouvons toujours avec les caractères distinctifs qui leur sont propres. Il n'y a pas, croyons-nous, de peuple dont l'unité soit plus parfaite. A l'époque du traité de Paris (1763), le nombre des Canadiens-français ne dépassait guère 65,000. Le recensement de 1881 en accuse 1.298,929 au Canada seulement; et l'on en compte environ 500,000 qui vivent aux États-Unis. Tous descendent des 65,000 Français qui restèrent au Canada après la cession. N'avons-nous pas raison de dire qu'ils sont tous membres d'une même grande famille?

Ce développement des Canadiens-français est un véritable phénomène, digne de fixer l'attention de ceux qui se préoccupent de leur avenir. Grâce à la simplicité de leurs mœurs et au clergé qui les pousse au mariage de bonne heure, leur prolixité n'a pas encore disparu. Ce qui frappe le plus, quand on entre dans une maison canadienne-française, à la ville comme à la campagne, c'est le nombre d'enfants qui emplissent la demeure de leur petite personne et lui donnent un air de franchise et saine gaité. Les familles de douze enfants sont communes. On en compte même un assez grand nombre qui atteignent vingt-quatre, et plusieurs qui dépassent ce chiffre. Dans ce dernier cas, le curé de la paroisse prend soin du vingt-sixième enfant, le nourrit et l'élève. C'est une des formes de la dime appliquée à la famille.

Il ne faudrait certes pas croire que ces derniers-nés soient des enfants rachitiques; ils jouissent, au contraire, d'une robuste complexion. Il est aussi facile de voir, par leur prodigieux développement, que la mortalité n'est pas considérable chez les Canadiens-français et qu'ils vivent jusqu'à un âge très avancé. La salubrité du climat et la lutte perpétuelle pour l'existence n'ont fait que fortifier la vigueur de leur constitution.

Mais ce n'est pas là tout ce que le Canadien-français a con-